FICHE DE SÉCURITÉ
Fixor 1%

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom de la substance: Fixor 1%
Code:2010640
Type de formulation : WP (poudre mouillable)
Concentration: 10 g/kg, 1% w/w
Matière active: acide alpha-naphtylacétique

Nom IUPAC: 1-naphthylacetic acid
Numéro d'identification: EG 201-705-8
Numéro d'enregistrement REACh:Aucun numéro d'enregistrement n'est disponible pour cette substance, conformément aux dispositions de l'article 15 du Règlement (CE) N° 1907/2006

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: régulateur de croissance à usage professionel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Belcrop NV
Tiensestraat 300
3400 Landen
Belgique

Tel.: +32 11 59 83 60
Fax: +32 11 59 83 61

Email: info@belcrop.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Appel en cas d'urgence: appelez le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude, n° vert 0800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).
Centres Antipoisons: Paris 01 40 05 48 48, Lille 03 20 44 44 44, Rouen 02 35 88 44 00
Numéro d'urgence en Belgique (24h/24, 7j/7): +32 11 69 79 80

Section 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément du règlement CE n° 1272/2008

/

Classification conformément selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

/

2.2 Éléments d'étiquetage

L'étiquette conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogramme(s) de danger
/

Mention(s) d'avertissement
/

Les phrases de risque
EUH 401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Les conseils de prudence
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale.

2.3 Autres dangers

La substance active ne répond pas aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Section 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom	Numéro d'identification	Numéro d'enregistrement REACH	% en poids	Classification conformément du règlement CE n° 1272/2008
acide alpha-naphtylacétique	EG 201-705-8	non disponible	10 g/kg, 1% w/w	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1 , Repr. 2 H302, H318, H361fd
poly(oxy-1,2-ethanediyl),.alpha.-sulfo-.omega.-[tris(1-phenylethyl)phenoxy-,ammonium salt	119432-41-6	non disponsible	< 3% w/w	Aquatic Chronic 3 H412

Pour le texte intégral des mentions de danger: voir la section 16.

Section 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après INHALATION:
Air frais, repos. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.
Après CONTACT avec la PEAU :
Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Après projection dans les YEUX :
Rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint. Porteurs de lentilles de contact : enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer. Consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Après INGESTION :

Rincer la bouche. Consulter le Centre Antipoisons pour savoir si la prise de charbon de bois en suspension dans l'eau est indiquée. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

pas des expérimentations animales disponibles sur la préparation

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques pour le médecin:
Prise en charge: traitement symptomatique.
Contacter le Centre Antipoisons (voir section 1.4) pour le traitement ultérieur en milieu hospitalier.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: poudre chimique, eau pulvérisée, CO_2, mousse polyvalent.
Moyens d'extinction inappropriés: jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Vu que le produit contient des substances organiques inflammables, en cas d'incendie se formera une fumée noire et dense contenant des produits de combustion dangereux (voir section 10).
L'exposition à des produits de décomposition peut être nuisible à la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire indépendant. Des vêtements de protection individuelle (des bottes, combinaison, des gants, une masque de protection facial et des yeux.)
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir section 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

éviter que le produit s'écoule dans les égouts, des eaux de surface, des eaux souterraines ainsi que du sol. Endiguer la zone contaminé. Enlever fuites et écoulements accidentels (voir section 6.3). Après rincer la zone contaminée avec de l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout et eaux de surface. Enlever l'eau contaminé suite la législation local Informer les autorités concernées si le produit a pollué l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Le confinement d'un déversement

Si applicable, contenir le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.ex. sable, terre, kieselgur, vermiculite).

6.3.2 Le nettoyage d'un déversement

Les substances répandues doivent être enlevées avec la matière absorbante à l'aide d'une pelle. Evacuez les substances collectées dans des fûts réutilisables ou destinés à l'évacuation de déchets. Après avoir enlevé la substance, nettoyez soigneusement et à fond le sol et tous les objets contaminés/touchés par la substance en respectant les prescriptions environnementales.

6.3.3 Information complémentaire

Pas d'information complémentaire

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour information de contact
Voir section 7 pour manipulation et stockage
Voir section 8 pour information de protection individuelle
Voir section 13 pour information des considérations relatives à l'élimination

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 Recommandations

Manipuler le produit dans un endroit bien ventilé. Toutes les précautions de bonne pratique industrielle doivent être respectées. Porter des vêtements de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter la formation d'aérosol et des poussières. Après l'utilisation, immédiatement laver les mains. éviter que le produit s'écoule dans les égouts, ne pas déverser. tenir à l'écart de toute source d'ignition.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Eviter la formation de poussières. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques.

7.1.2 Des conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Rincer adéquate les matériaux. Après l'utilisation, immédiatement laver les mains. Laver les vêtements contaminés après usage. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les zones de repas.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, dans l'emballage d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants. Voir aussi section 10.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Les valeurs limites d'exposition professionnelle

non applicable

8.1.2 Des informations sur les procédures de suivi actuellement recommandées pour les substances les plus pertinentes au moins.

Ne pas connu

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Voir section 7 et 8.1.1

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

8.2.2.1 protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale.

8.2.2.2 Protection de la peau

8.2.2.2.1 protection des mains

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374).

8.2.2.2.2 Divers

Porter des vêtements de travail convenable. (combinaison de protection avec une protection complète) .

8.2.2.3 Protection respiratoire

Appliquer dans un endroit bien ventilé.
Si applicable :
Gaz et vapeur formation: filtre de gaz: appareil respiratoire semi-facial avec filtre ABEK.
Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols/ de poussières inhalables : filtre de poussières : P2FFP2

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
Voir section 7: Manipulation et stockage
Voir section 13: Considérations relatives à l'élimination

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

	Valeur (unité)
a) aspect	solide poudre blanche
b) odeur	odeur de moisi
c) seuil olfactif	pas de données disponibles
d) pH	8.23 (1% solution)
e) point de fusion/point de congélation	pas de données disponibles
f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non pertinent
g) point d'éclair	non pertinent
h) taux d'évaporation	pas de données disponibles
i) inflammabilité (solide, gaz)	pas inflammable
j) limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non pertinent
k) pression de vapeur	pas de données disponibles
l) densité de vapeur	pas de données disponibles
m) densité relative	0.889 g/ml, masse volumique après tassement
n) solubilité(s)	pas de données disponibles
o) coefficient de partage n-octanol/eau	log Pow = 2.24 @ pH3; -0.02 @ pH7; 0.32 @ pH 9 (substance active)
p) température d'auto-inflammabilité	Pas auto-inflammable sous 400 °C
q) température de décomposition	pas de données disponibles
r) viscosité	non pertinent
s) propriétés explosives	pas des propriétés explosives
t) propriétés comburantes	pas des proprités oxidantes

9.2 Autres informations

Pas d'informations supplémentaires

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable sous des conditions de stockage normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable lorsque conservé dans une température ambiante normale (entre 0°C et 40°C). Voir aussi section 7.2.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information spécifique n'est connu

10.4 Conditions à éviter

Aucune information spécifique n'est connu

10.5 Matières incompatibles

Aucune information spécifique n'est connu

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique dégagent des vapeurs toxiques et irritantes. Voir section 5.2.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

	valeur	duration	éspèces	testé sur
a) toxicité aiguë	orale: DL50 = 933 mg/kg p.c./jour (DL50 = 762 mg/kg p.c./jour exprimé en termes de 1-NAA (condition acide))	dose unique	rat	1-NAA-Na
	cutanée: DL50 > 2000 mg/kg p.c.	exposition de 24h	rat	substance active (technique)
	par inhalation: L'inhalation aiguë de 1-NAA a été étudié à la concentration limite de 0.45 mg/L. Aucun décès n'est survenu à cette dose --> LC50 > 0.45 mg/L - 1-NAA est de faible toxicité après une exposition aiguë par inhalation.	exposition de 4h	rat	substance active (technique)
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	pas irritant	exposition de 4h	lapin	substance active (technique)
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	irritant	dose unique	lapin	substance active (technique)
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	pas sensibilisant	72h	souris	substance active (technique)
e) mutagénicité sur les cellules germinales	pas d'indication de génotoxicité		plusieurs tests in vitro et in vivo	substance active (technique)
f) cancérogénicité	pas des propriétés carcinogénes	2 années	rat	substance active (technique)
g) toxicité pour la reproduction	NOAEL = 205 mg/kg p.c./jour	étude de deux générations	rat	substance active (technique)
h) toxicité spécifique	pas de données disponibles			

pour certains organes cibles — exposition unique				
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	pas de données disponibles			
j) danger par aspiration	pas de données disponibles			

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

	valeur	duration	espèces	testé sur
Toxicité aiguë poissons	56 < CL50 < 100 mg/l	96h	*Cyprinus carpio*	substance active (technique)
Toxicité aiguë invertébrés	56 < CE50 < 100 mg/l	48h	*Daphnia magna*	substance active (technique)
Algues	CEb50 = 18.05 mg/l CEr50 = 26.62 mg/l (exprimé en termes de 1-NAA (condition acide))	72h static	*Pseudokirchneriella subcapitata*	1-NAA-Na
Plantes aquatiques	CE50 = 5.09 mg/L	14 j	*lemna gibba G3*	substance active (technique)

12.2 Persistance et dégradabilité

La substance active (technique) est rapidement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

log Pow = 2.24 @pH3; -0.02 @ pH7; 0.32 @ pH 9 (substance active)

12.4 Mobilité dans le sol

Koc: 46.12 - 138.03 mL/g

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance active ne répond pas aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) N° 1907/2006.

12.6 Autres effets néfastes

/

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de produits : éviter qu'ils ne se répandent. A éliminer conformément aux prescriptions locales et nationales.
Emballages contaminés : ne pas réutiliser les emballages vides ; si d'application rincer 3 fois. A éliminer conformément aux prescriptions locales et nationales.

Section 14: Informations relatives au transport

		classification ADR	classification IMDG	classification IATA
14.1	**Numéro ONU**	/	/	/
14.2	**Nom d'expédition des Nations unies**	/		
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport**	/	/	/
14.4	**Groupe d'emballage**	/	/	/
14.5	**Dangers pour l'environnement**	non	non	non
14.6	**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Symbole: / Code tunnel: /	Symbole: /	Symbole: /
14.7	**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**	Non applicable pour le transport routier	Non applicable (pas de transport en vrac)	Non applicable pour le transport aérien

Section 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

SEVESO:
- Catégorie SEVESO: /
- Substances dangereuses désignées: /

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n' accomplit pas une évaluation de la sécurité chimique pour la substance ou le mélange.

Section 16 : Autres informations

Phrases H / Phrases R

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.

Liste avec abréviations et acronymes :

/

Des modifications ont été apportées à la version précédente de la fiche

Section 3: correction de la classification d'acide alpha-naphtylacétique
Section 12: correction de la dégradabilité

Les informations présentées dans cette fiche de sécurité reposent sur la connaissance actuelle

du produit et ont été collectées dans la littérature existante. Elles sont données de bonne foi et exposent l'aspect sécurité. Cette fiche de sécurité est un complément à notre information relative à l'utilisation de la formulation mais en aucun cas elle ne la remplace.
Les utilisateurs doivent veiller à prendre les précautions nécessaires lors de l'emploi ou de la manipulation de ce produit. En conséquence, l'entreprise ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de dégâts qui proviendraient, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces données.

Cette fiche de sécurité est conforme à la Règlement (CE) N° 1907/2006, Règlement (CE) N° 1272/2008, Règlement (UE) N° 453/2010 et Règlement (UE) N° 2015/830.